

DELEGATION DE Madame Maribel BERNARD

D-2016/463

Gestion et animation de la pépinière artisanale Sainte-Croix. Subvention d'équilibre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine-section Gironde, au titre de l'exercice 2015. Décision. Autorisation.

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de développement des activités artisanales sur son territoire. Des actions (animations thématiques, opérations de communications, accompagnement des créateurs d'entreprises) sont mises en œuvre, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine – section Gironde et avec la Ronde des Quatiers de Bordeaux, afin de soutenir la pérennité des activités déjà présentes et favoriser l'installation de nouveaux artisans de proximité, dans un environnement urbain contraint mais à fort potentiel de clientèle.

Parmi les actions menées, l'animation de la pépinière artisanale Sainte Croix est l'une des plus emblématiques. Cette structure constitue un outil efficace d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Gérée depuis sa création en 2006 en partenariat avec la Chambre de métiers au moyen d'une convention de gestion (renouvelée jusqu'au 31 décembre 2016 par délibération du Conseil municipal de Bordeaux en date du 27 octobre 2014), la pépinière contribue au retour des artisans de proximité dans le centre-ville de Bordeaux.

Concernant le recrutement de nouveaux occupants, chaque porteur de projet intéressé est reçu à la pépinière à l'occasion d'un entretien individuel. Une trentaine de visites sont réalisées chaque année. S'ils le souhaitent, les porteurs de projet peuvent ensuite déposer un dossier de candidature qui sera examiné lors d'un Comité de recrutement réunissant des représentants de la Ville, de la CMARA33, de la Caisse sociale de développement local et du Conseil Régional d'Aquitaine.

A noter qu'à son arrivée, chaque nouveau « pépin » bénéficie de l'établissement de son « dossier économique initial » qui comprend un compte de résultat prévisionnel, le calcul du seuil de rentabilité, un tableau de financement, un budget de trésorerie et un bilan de clôture.

Au cours de l'année 2015, trois entreprises dont le bail était arrivé à échéance (limité à 23 mois) sont sorties de la pépinière :

- J. Delsol, ébénisterie
- Allo Plombier Motard, plomberie
- INOLEC, électricité

Parallèlement, deux nouvelles entreprises sont arrivées:

- La Clé des Travaux, courtier en travaux du bâtiment
- Anamorhose, cabinet d'architecte

En 2015, cinq autres entreprises arrivées en 2014 ont poursuivi leur développement à la pépinière :

- Bee Green, conception et pose de murs végétaux
- Lady Brindille, création florale
- Hemaya, bijoux en émail d'art
- Down on the Corner, création de vêtements
- Evidence Bricolage, services de bricolage

D'un point de vue financier, le montant total des charges d'exploitation pour 2015 est relativement stable à 45 306,77€ (42 904,73€ en 2014), répartis comme suit :

- 24 923,79€ de charges externes

- 20 382,98€ de charges de personnel. La légère augmentation des charges de personnel en 2015 par rapport à 2014 s'explique par le fait que la CMARA33 a eu recours à davantage de compétences en interne, pour la communication de la pépinière et sur les sujets numériques.

Le « budget réalisé 2015 » complet est annexé à la présente délibération.

En termes de recettes, les loyers versés par les entreprises se sont élevés à 24 233,24 €.

Aussi, pour équilibrer le budget 2015 de la structure, et conformément aux conventions de gestion successives signées entre la Ville de Bordeaux et la CMARA33, le déficit d'exploitation de la pépinière, qui s'élève à 21 073,53€, sera pris en charge par les deux institutions, à parts égales (soit 10 536,765 € chacune).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser pour 2015 une subvention de 10 536,765 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine – section Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Madame BERNARD.

MME BERNARD

Il s'agit du soutien à l'artisanat au sein de la ville et en partenariat avec la Chambre des métiers. Si jamais il y a des questions, je peux y répondre. Madame AJON, vous aviez une question, je pense qu'on vous a fourni la réponse sur la liste.

M. LE MAIRE

Voilà. C'est donc un soutien à cette pépinière qui fonctionne depuis des années, qui marche bien et qui a permis de mettre le pied à l'étrier de plusieurs artisans.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

La séance est terminée. Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 13 heures 52

BILAN FINANCIER PEPINIERE ARTISANALE - Exercice 2015

| CHARGES | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| | 2014 | 2015 |
| Eau | 91 | 208,69 |
| Energies | 6 479,97 | 6 567,18 |
| Fournitures / Petit équipement | 88,38 | 0 |
| Locations mobilières | 1710,68 | 1518,03 |
| Entretiens/maintenance + alarme | 8 673,22 | 8 055,33 |
| Surveillance / Alarme | 645,03 | 0 |
| Assurances | 2 108,54 | 2 194,05 |
| Publicités | 0 | 497,17 |
| Salon de l'entreprise | 0 | 600 |
| Mission Réception | 539,74 | 177,7 |
| Redevance nom de domaine | 18 | 18 |
| Frais de recouvrement | | 174,23 |
| Sous traitance informatique | | 649,44 |
| Téléphone Internet | 1745,68 | 1831,92 |
| Impôts directs | 754,00 | 761,00 |
| Pertes sur loyers | 1242,54 | 1671,05 |
| Charges externes | 24 096,78 | 24 923,79 |
| Charges de personnel | 18 807,75 | 20 382,98 |
| TOTAL | 42 904,53 | 45 306,77 |

| PRODUITS | | |
|---------------------------|------------------|------------------|
| | 2014 | 2015 |
| | | |
| Loyers/Charges | 22 402,73 | 24 233,24 |
| | | |
| Autres | 20 501,80 | 21 073,53 |
| <i>CMARA33</i> | 10 250,90 | 10536,765 |
| <i>Mairie de Bordeaux</i> | 10 250,90 | 10536,765 |
| TOTAL | 42 904,53 | 45 306,77 |